



**PRÉFÈTE
DE RÉGION
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APORA
ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES
POUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Campagne d'information et de prévention 2023 sur les "risques industriels majeurs"

GUIDE

Les bons réflexes en cas d'accident

10 établissements concernés dans votre bassin

ARKEMA Jarrie
FRAMATOME
INSTITUT LAUE LANGEVIN
SOBEGAL
STEPAN EUROPE

STMICROELECTRONICS
SUEZ RR IWS
TITANOBEL
UMICORE SPECIALTY POWDERS FRANCE
VENCOREX



Toutes les informations
sont à retrouver sur le site
lesbonsreflexes.com



Oui

**vous êtes dans
une zone à risques.**

Il existe plus de 120 établissements industriels dits
"à risques majeurs" en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains près de chez vous.

Engendrés par une production industrielle dont
notre société a besoin, ces risques font l'objet
de mesures drastiques pour éviter qu'un accident
ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors, lisez cette brochure et soyez prêts !



Le mot de la Préfète

Vous informer et vous protéger

“Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer.

Cette brochure (et ses compléments accessibles par QR code sur le site internet Les bons réflexes) vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d’alerte. N’en négligez pas la lecture, il en va de votre sécurité et de celle de vos proches, car le risque nul n’existe pas. Si un accident survient, vous devez être prêts à agir en respectant les consignes de sécurité. Celles-ci sont simples à appliquer et capitales pour la protection de tous.”

Fabienne Buccio, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi cette campagne ?

L’information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, les industriels sont tenus de sensibiliser les riverains à l’existence des risques, à leurs conséquences potentielles et aux bons réflexes à adopter en cas d’accident.

Quelles sont les activités industrielles concernées ?

Il s’agit notamment d’établissements classés « Seveso », d’installations nucléaires de base (INB), de stockages souterrains ou d’infrastructures de transport de matières dangereuses et de certains laboratoires. Ils font l’objet d’un Plan particulier d’intervention (PPI) qui définit l’organisation des secours et les moyens d’intervention en cas d’accident.

Quels sont les types de risques ?

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de substances toxiques ou radioactives.

Pourquoi recevez-vous cette brochure ?

Votre commune de résidence est touchée par le périmètre PPI d’un ou plusieurs établissements à risques.

Si vous recevez l'alerte, ayez les bons réflexes.



En cas de survenue d'un accident dans votre zone géographique, vous serez prévenu par une notification sur votre téléphone mobile (dispositif FR-Alert) et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte. Ne paniquez pas, l'essentiel à savoir se trouve dans cette brochure.



*Il s'agit là des principaux moyens d'alerte, communs à tout le territoire.
Pour savoir ce qui est prévu en complément dans votre zone d'habitation,
contactez votre mairie !*

OUI



Fermez portes, fenêtres et volets.



Écoutez la radio ou consultez les réseaux sociaux de votre préfecture.

NON



Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.



Vous laissez ainsi les réseaux disponibles pour les secours.

FR-Alert, comment ça marche ?

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, déclenché lors d'un accident industriel majeur, d'une catastrophe naturelle, d'un attentat... Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. En cas d'accident, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Et la sirène, elle ressemble à quoi ?

De nombreux sites sont équipés d'une sirène. Le son qu'elle émet en cas d'accident industriel majeur est caractérisé par une durée et des modulations spécifiques. Elle est testée en version courte le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h par les sites équipés. Pour l'écouter, rendez-vous sur le site internet des Bons réflexes.





Voilà ce que l'on fait pour réduire les risques.

Tout au long de l'année, pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité de tous et limiter les conséquences en cas d'accident.



EN SAVOIR +

Pour connaître les mesures spécifiques prises par les établissements proches de chez vous : www.lesbonsreflexes.com

Pour connaître l'ensemble des risques de votre territoire : www.georisques.gouv.fr

Pour suivre l'actualité des contrôles des installations nucléaires de base et en savoir plus sur la distribution d'iode : www.asn.fr
(rubrique L'ASN informe puis Situations d'urgence)



1

Réduction des risques à la source

Les industriels réalisent des études de dangers pour recenser l'ensemble des risques et mettre en place les mesures permettant de les maîtriser. Ces études sont instruites par l'État, qui réalise des inspections au moins une fois par an et peut demander des mesures de sécurité complémentaires.

2

Maîtrise de l'urbanisation

L'État et les collectivités organisent l'aménagement du territoire pour faire cohabiter au mieux activités industrielles et populations, et limiter les conséquences d'un éventuel accident.

3

Préparation aux situations d'urgence

Les industriels et les pouvoirs publics élaborent des plans de secours, déclenchables en cas d'accident par les sites ou par la Préfecture selon l'étendue du sinistre. Ces plans sont régulièrement testés lors d'exercices.

4

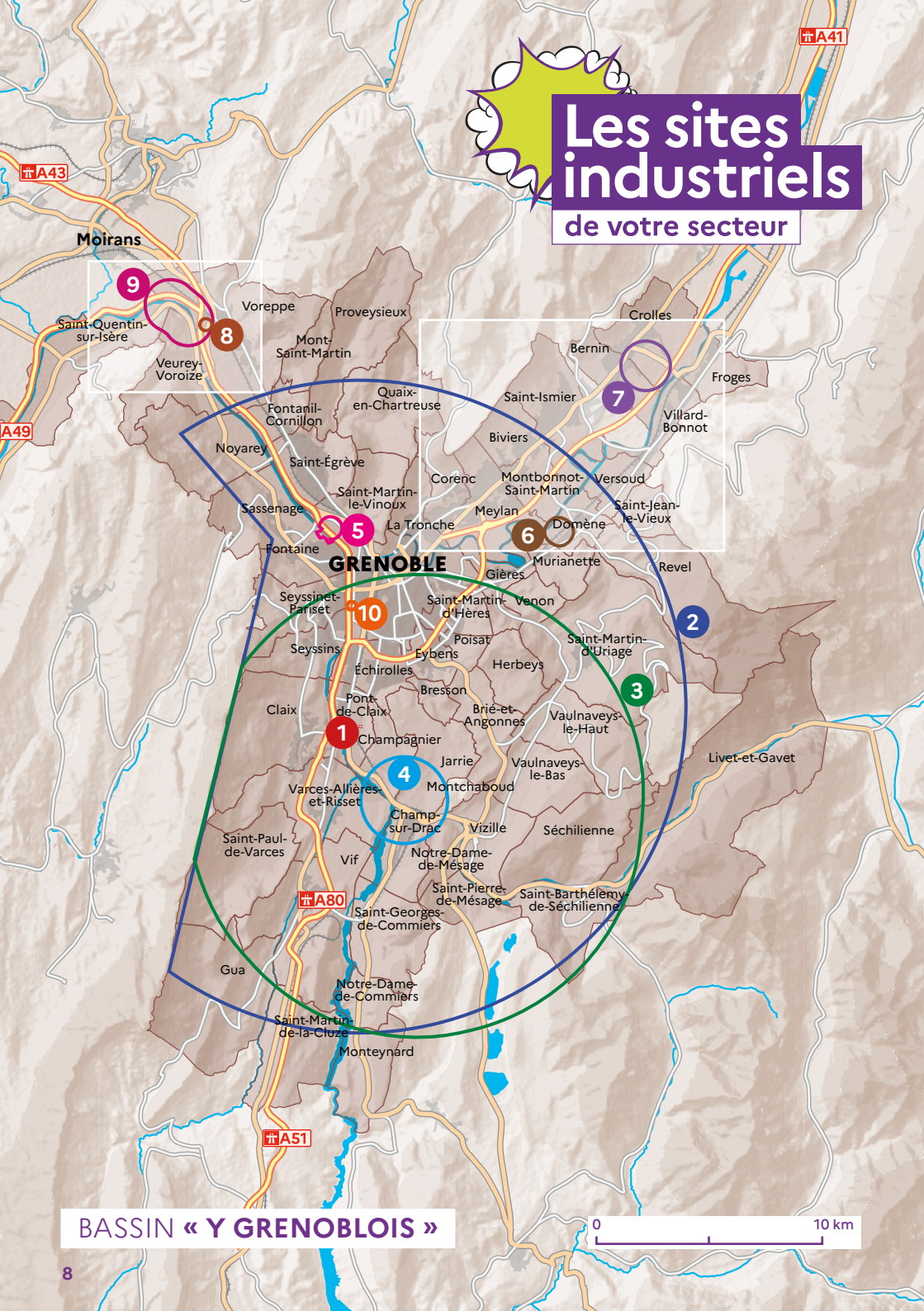
L'information du public

Une population informée des risques encourus et des bons réflexes à adopter en cas d'accident, c'est une population mieux protégée et qui facilitera les secours. C'est l'objet de cette campagne !



Les sites industriels

de votre secteur



Moirans

9

8

Saint-Quentin-sur-Isère

Voreppe

Voreppe

Proveysieux

Mont-Saint-Martin

Crolles

Bernin

Frogès

Villard-Bonnot

Saint-Ismier

Biviers

Quaix-en-Chartreuse

Fontanil-Cornillon

Saint-Egrève

Saint-Martin-le-Vinoux

Corenc

Montbonnot-Saint-Martin

Versoud

Saint-Jean-le-Vieux

Meylan

La Tronche

Domène

GRENOBLE

Gières

Murianette

Revel

Sassenage

Fontaine

Saint-Martin-d'Hères

Venon

Saint-Martin-d'Uriage

Seyssinet-Pariset

Eybens

Poisat

Seyssins

Échirolles

Herbeys

Claix

Bresson

Brie-et-Angonnes

Pont-de-Claix

Vaulnaveys-le-Haut

Vaulnaveys-le-Bas

Champagnier

Jarrie

Montchaboud

Varces-Allières-et-Risset

Vizille

Séchilienne

Saint-Paul-de-Varces

Vif

Notre-Dame-de-Mésage

Gua

Saint-Pierre-de-Mésage

Saint-Barthélemy-de-Séchilienne

Notre-Dame-de-Commières

Saint-Georges-de-Commières

Saint-Martin-de-la-Cluze

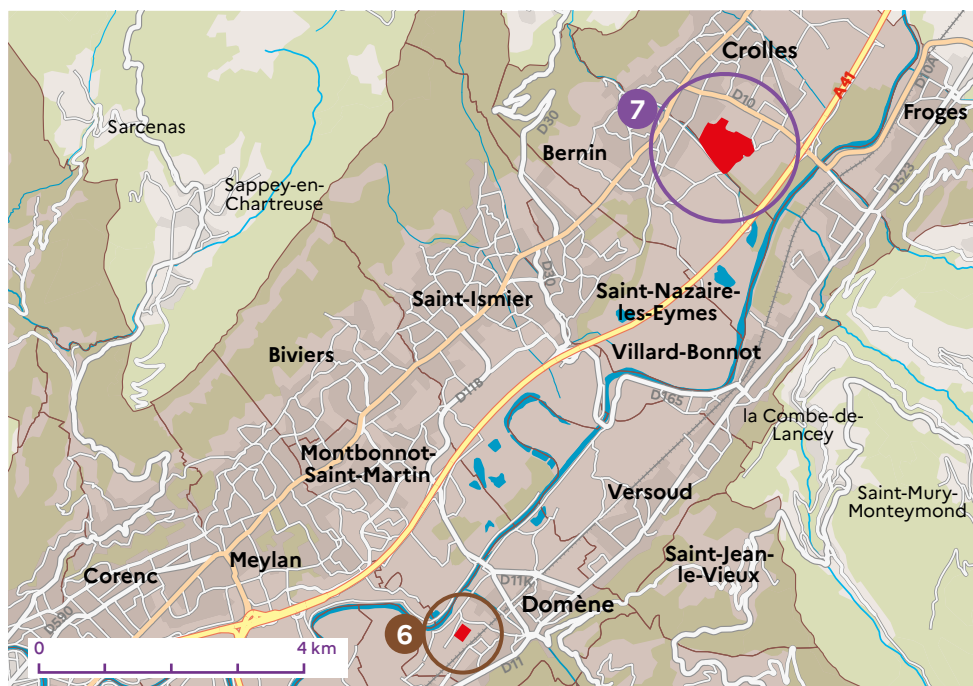
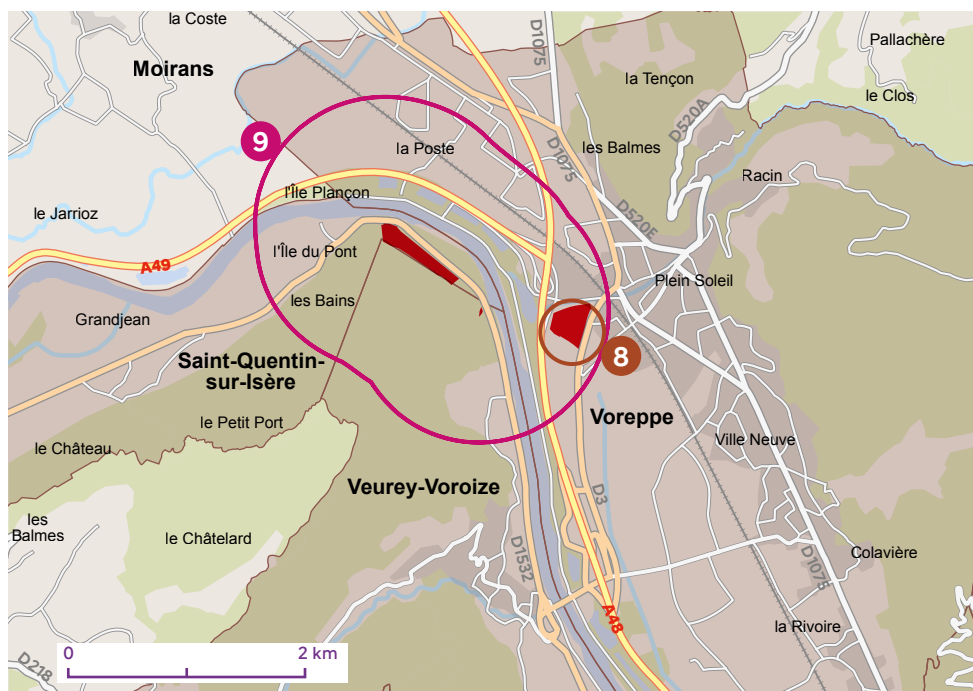
Monteynard

A80

A51

BASSIN « Y GRENOBLOIS »

0 10 km

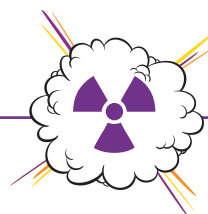


Les entreprises concernées.

Entreprises		Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Page
1 SUEZ RR IWS	P	Le-Pont-de-Claix	  	0 m	12
2 VENCOREX	P	Le-Pont-de-Claix		15000 m	12
3 ARKEMA		Jarrie	  	10000 m	13
4 FRAMATOME		Jarrie		2000 m	13
5 INSTITUT LAUE LANGEVIN		Grenoble		500 m	13
6 SOBEGAL		Domène	 	550 m	14
7 ST MICROELECTRONICS		Crolles	  	1140 m	14
8 STEPAN EUROPE		Voreppe	  	280 m	14
9 TITANOBEL		Saint-Quentin-Sur-Isère		1109 m	15
10 UMICORE SPECIALTY POWDERS FRANCE		Grenoble	  	190 m	15

P - Plateforme de votre secteur (Plateforme chimique du Pont-de-Claix)

Informations spécifiques aux riverains des installations présentant un risque radioactif



À quoi servent les comprimés d'iode ? Quelles sont les populations concernées ?

La prise d'iode stable (iodure de potassium), associée à la mise à l'abri, est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient intervenir en cas d'accident nucléaire.

Les comprimés sont distribués de façon préventive autour des installations présentant un risque radioactif (centrales nucléaires, réacteurs de recherche, installations de défense...), dans un rayon défini dans les plans PPI* (variant de 500 m à 20 km).

Plus d'info ici : <https://vu.fr/fmyN> ou en flashant le QR code ci-contre



* Le **PPI** (Plan particulier d'intervention) est élaboré par l'autorité administrative à partir des études de dangers remises par les exploitants. Il définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident industriel majeur.

PLATEFORME CHIMIQUE DU PONT-DE-CLAIX

Rue Lavoisier
38800 Le Pont-de-Claix
www.plateformechimiquedupontdeclaix.com



ou allez sur
lesbonsreflexes.com/pf3

La plateforme aujourd'hui

Les sociétés présentes sur la plateforme chimique du Pont-de-Claix figurent parmi les principaux acteurs économiques de la région grenobloise.

Ses produits chimiques sont utilisés comme matières premières ou composants par des clients internationaux, pour des applications industrielles ou domestiques : hygiène et santé (traitement de l'eau, pharmacie, matériel médical...), automobile et transports, ameublement, électronique et téléphonie (peintures, vernis, revêtements, adhésifs hautes performances).

L'objectif des sociétés de la plateforme est d'assurer un développement durable de leurs activités, grâce à un haut niveau de compétences et de maîtrise de la sécurité.

Moyens de secours

Le Plan d'opération interne (POI), opérationnel 24h/24, couvre l'ensemble des sociétés présentes et repose sur des moyens humains et matériels complémentaires. Ce POI est révisé régulièrement et fait l'objet de tests mensuels.

Moyens humains

- Une organisation d'astreinte et des agents de sécurité, permettant d'assurer le premier niveau d'intervention (gestion des alertes, secours aux blessés, reconnaissance, extinction incendie...).
- Une compagnie de sapeurs-pompiers volontaires, spécialisée dans le risque chimique.
- 200 secouristes du travail, un service médical intégré.

Moyens matériels

- Un système informatisé d'alerte aux gaz toxiques.
- Des véhicules d'intervention.
- Un protocole d'assistance mutuelle avec Arkema Jarrie.
- Un bassin de rétention des pollutions accidentelles.

Actions de communication

- Publication annuelle des résultats en matière de sécurité et d'environnement.
- Site internet et réseaux sociaux.
- Visites d'usine, contacts réguliers avec la presse, rencontres avec les riverains, implication dans des organismes extérieurs, comme le SPPPY (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise), sensibilisation du milieu enseignant, partenariat avec l'IRMa (Institut des Risques Majeurs).
- Application de la démarche "communication à chaud" de France Chimie, qui vise à informer en cas d'incident, même mineur, sur les sites industriels.

Les sites industriels de votre secteur.

LES DIFFÉRENTS RISQUES : QUE SIGNIFIENT LES PICTOGRAMMES ?



Risque d'explosion

Effets : Onde de choc (effet de surpression), projections de débris souvent accompagnées de dégagement de chaleur et de fumées.

Conséquences possibles : Traumatismes directs liés à l'onde de choc, blessures dues aux projections d'éclats et brûlures liées aux effets thermiques qu'une explosion peut créer.



Risque d'incendie

Effets : Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

Conséquences possibles : Brûlures, asphyxie et intoxication par les fumées.



Risque écotoxique

Effets : Dispersion dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour les organismes vivants et leur écosystème.

Conséquences possibles : Les produits dangereux pour l'environnement aquatique représentent une menace pour les organismes (poissons, crustacés, algues) et peuvent provoquer la dégradation du milieu (faune et flore).



Risque toxique

Effets : Dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé.

Conséquences possibles : Les produits toxiques sont dangereux pour la santé. Ils peuvent provoquer des nausées, des irritations des yeux, de la peau, atteintes des poumons ou plus généralement de l'organisme. Les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.



Risque radioactif

Effets : Exposition à la radioactivité.

Conséquences possibles : Une exposition prolongée à la radioactivité peut affecter les cellules de l'organisme, avec des effets à plus ou moins long terme et des risques de cancers.

SUEZ RR IWS LE PONT-DE-CLAIX

Plateforme chimique - Rue Lavoisier
38800 Le Pont-de-Claix / Tél. 04 76 69 51 38
shd-fran-pont.de.claix.rvf@suez.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13f



Activités : Incinération de déchets dangereux et non dangereux

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 23 mars 2023 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2023



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 0 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

VENCOREX

Rue Lavoisier - BP 16
38801 Le Pont-de-Claix / Tél. 04 76 69 50 00
communication@vencorex.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19j



Activités : Production de chlore, soude, hydrogène, isocyanates et ses dérivés

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 10 mai 2016, ainsi que plusieurs arrêtés complémentaires, réglementent les activités du site / Les études de dangers de l'établissement sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 15000 m

Les risques et leurs effets : fuite de produit toxique

ARKEMA JARRIE

RN 85
38560 Jarrie / Tél. 04 76 39 73 73

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19a



Activités : Fabrication de produits chimiques utilisés pour différents marchés industriels

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 15 janvier 2007 modifié en 2021, ainsi que plusieurs arrêtés complémentaires réglementent les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2023



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 10 000 m

Les risques et leurs effets : rupture de l'enveloppe d'un wagon de produit toxique

FRAMATOME

291 route de l'électrochimie
38560 Jarrie / Tél. 04 76 68 56 56
astreinte.direction.jarrie@areva.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19b



Activités : Production d'éponges de zirconium, utilisées dans le secteur du nucléaire civil ; une partie de la production ainsi que certains produits dérivés sont vendus pour d'autres applications telles que l'aéronautique, le médical, l'optique et l'électronique

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 31 août 2004 modifié en 2012 réglemente les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement et par atelier, la dernière datant de 2023

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 2 000 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel



INSTITUT LAUE LANGEVIN

71 avenue des Martyrs - CS 20156
38042 Grenoble / Tél. 04 76 20 72 72
reacteur@ill.eu

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19c



Activités : Fourniture aux scientifiques de faisceaux de neutrons extrêmement brillants, alimentant quelques 40 instruments de très haute technologie

Réglementation : Le Réacteur à Haut Flux a été créé par décret du 19 juin 1969 / Une nouvelle autorisation a été donnée par décret du 5 décembre 1994 / L'arrêté du 3 août 2007, modifié en 2017, autorise l'ILL à poursuivre les prélèvements et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site de Grenoble



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 500 m

Les risques et leurs effets : fusion à l'air du cœur du réacteur avec rejets radioactifs

SOBEGAL

Z.I. de l'Industrie
38420 Domène / Tél. 04 76 77 14 90
hse@antargaz.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19d



Activités : Réception, stockage et distribution de GPL (propane) pour utilisations domestiques ou industrielles

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 10 novembre 1992 modifié en 2015 et 2022 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 550 m

Les risques et leurs effets : explosion d'un nuage de gaz, jet enflammé ou explosion d'une capacité. Effets thermiques et de suppression

STMICROELECTRONICS

850 rue Jean Monnet
38926 Crolles / Tél. 04 76 92 60 00

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19e



Activités : Recherche et développement de procédés et d'outils de conception de circuits intégrés haute technologie ; fabrication de puces semi-conducteur hautement intégrées sur plaquette de silicium de 200 mm et 300 mm

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 20 mai 2016 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1 140 m

Les risques et leurs effets : fuite de capacité de gaz toxique

STEPAN EUROPE

Chemin Jongkind CS20127
38340 Voreppe / Tél. 04 76 50 51 00

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19f



Activités : Fabrication de produits tensio-actifs et de spécialités mis en œuvre sur de nombreux marchés : adoucissants textiles, cosmétiques, traitement de l'eau, additifs pétroliers, émulsifiants...

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2008 modifié et complété en 2018 réglemente les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 280 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

TITANOBEL

296 rue de la Béalière - ZA Actipole - Activillage Saint-Jean
38113 Veurey-Voroize / Tél. 04 76 53 92 85
echaillon@titanobel.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19h



Activités : Stockage souterrain de produits explosifs

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 8 novembre 2011 modifié en 2022 régit les activités du site /
L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1109 m

Les risques et leurs effets : explosion du camion de réapprovisionnement

UMICORE SPECIALTY POWDERS FRANCE

54 Avenue Rhin et Danube
38100 Grenoble / Tél. 04 76 70 54 54
toolmaterials@eu.umicore.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/19i



Activités : Production de poudres métalliques pour la fabrication d'outils diamantés

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 20 juillet 2005 modifié en 2021 régit les activités du site /
L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2018



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 190 m

Les risques et leurs effets : déversement d'un liquide générant des vapeurs toxiques

Tout sur le site internet **lesbonsreflexes.com**

À tout moment, retrouvez les informations utiles
sur les risques industriels dans votre région
et la conduite à tenir en cas d'alerte.

La liste des
établissements
concernés, filtrable
par localité

Une page
détaillée
pour chacun

Les différents
types de risques
existants



Les moyens
d'alerte et
les consignes
à appliquer

Des conseils
pour bien
se préparer

Des actualités
sur les risques

Les mesures prises
pour les réduire